

Wavre, le 16 FEV. 2026

Direction extérieure de Namur et du Brabant wallon
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 Jambes
081 71 56 14
namur.brabantwallon.interieur@spw.wallonie.be

Par mail

Monsieur Vincent GIRBOUX
vincentgirboux@gmail.com

Nos réf. : SPWIAS/O5006/2025-015501/GL

Votre contact : Grégory Lambert – Attaché-Juriste – 081 71 56 23 – gregory.lambert@spw.wallonie.be

Annexes : /

Objet : CPAS de Genappe – Séance du Conseil de l'action sociale du 22 décembre 2025 – Stage de la Directrice générale – Prise d'acte du rapport motivé de la commission de stage

Monsieur,

Après analyse, j'ai décidé de ne pas annuler la délibération du Conseil de l'action sociale du 22 décembre 2025 visée en objet.

J'attire votre attention sur le fait que dans la mesure où la délibération par laquelle le Conseil de l'action sociale décidera selon le cas de nommer ou de licencier la Directrice générale n'a pas encore été adoptée à ce jour par le Conseil, j'invite ce jour le CPAS de Genappe, conformément à l'article 112, § 3, de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale, à la communiquer à mes services dans les quinze jours de son adoption aux fins qu'un contrôle de légalité spécifique soit mené sur celle-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur,



Gilles MAHIEU